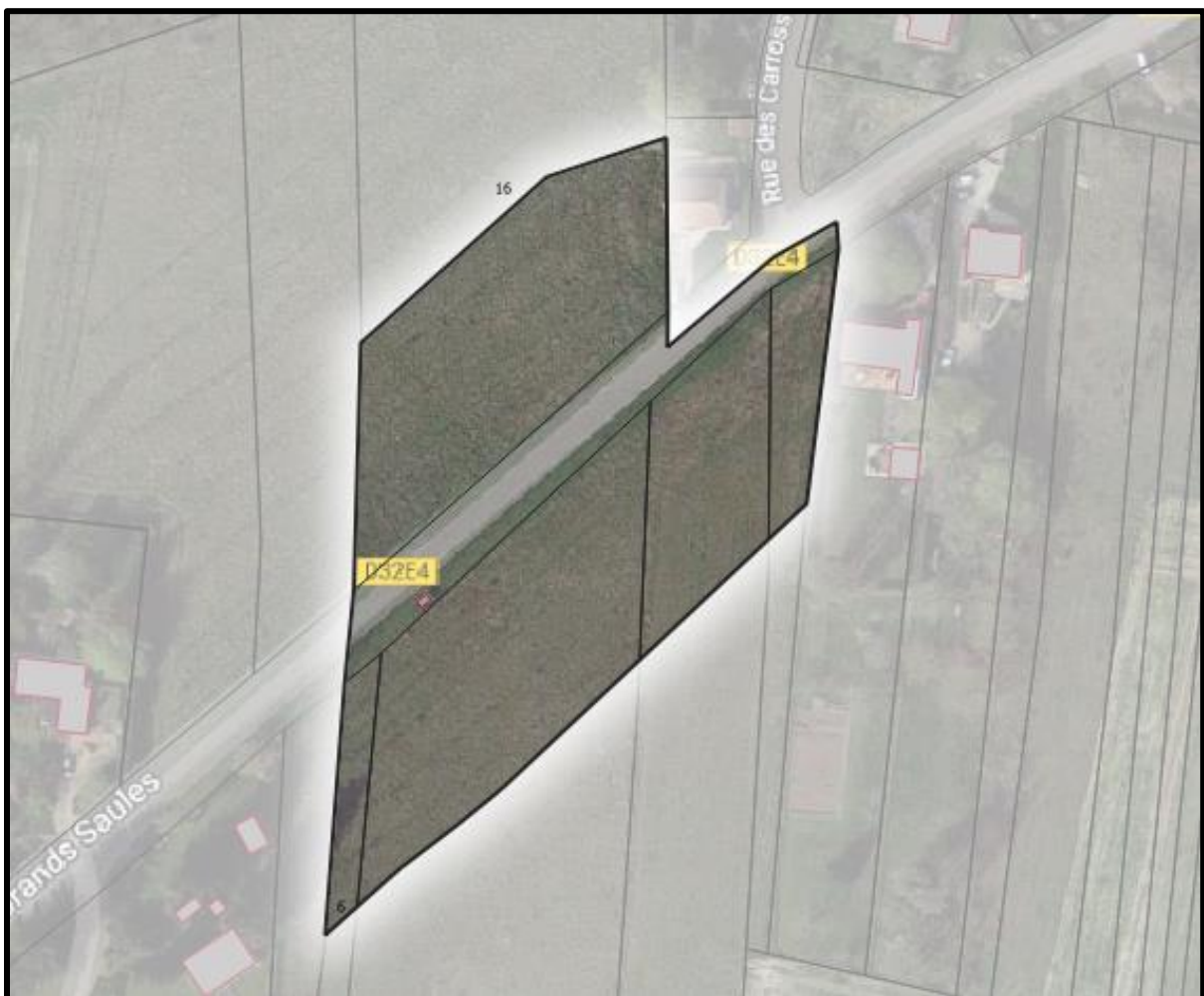


Sommaire

1. Etat initial	2
2. Principes d'aménagement	3
3. Schéma de principe	4

1. Etat initial

L'Orientation d'aménagement et de programmation se situe à l'entrée Sud-Ouest de la commune en direction de la commune de Beauvoir. Elle se compose de deux bandes de construction de part et d'autre de la rue des Grands Saules. Afin de limiter l'étalement urbain, les bandes de constructions ont été limitées à 35 mètres de profondeur à partir de l'alignement de la voie.



2. Principes d'aménagement

Surface Superficie de 8 240 m² dont 6 785m² classés en zone AU hors voirie déjà existante.

<i>Accès et voirie</i>	1. Les accès doivent se faire par la rue des Grands Saules.
<i>Stationnement</i>	2. Le stationnement doit être géré en dehors de voies ouvertes à la circulation publique. 3. Au minimum, deux places de stationnement par logement doivent être créées.
<i>Intégration paysagère</i>	4. Une transition paysagère est à mettre en place en périphérie de l'OAP de façon à garantir une bonne intégration des nouvelles constructions et de favoriser la transition entre l'espace bâti et les espaces agricoles.
<i>Forme et densité</i>	5. La densité minimale est de 12 logements à l'hectare, soit une production minimale de 10 logements. 6. Compte tenu de la typologie du bâti avoisinant, les nouveaux logements doivent être des maisons individuelles.

3. Schéma de principe

